

REGLEMENT PARTICULIER**ASA VAL DE BRESLE /13 09 - B.P 113. 76340 BLANGY SUR BRESLE****ORGANISATEUR ADMINISTRATIF : ASA VAL DE BRESLE****ORGANISATEUR TECHNIQUE :****Organisée****Le DIMANCHE 2 OCTOBRE 2011****Sous le patronage de la municipalité de HAUTOT / MER , une épreuve Automobile Régionale
Dénommée/****33 EME COURSE DE COTE REGIONALE DE POURVILLE.**

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la montagne 2012, le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie et le Championnat du Comité Régional ILE de France 2011.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile de Normandie sous le N° en date du et enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation N° date du.....

ARTICLE 1.P : ORGANISATION DE LA COURSE .**Article 1.1.OFFICIELS**

| | | | |
|---|--------------------|--------|--------|
| Président Collège des commissaires sportifs | MAWDSLEY FRANCOISE | 13 /03 | 1653 |
| Membres du Collège | WICO MICHEL | 13/03 | 2204 |
| | VERRIER JACQUES | 13/03 | 2205 |
| Directeur de course | VERGNORY HUBERT | 13/17 | 7092 |
| Directeur de course Adj | LARUE CLAUDE | 13/09 | 17908 |
| Commissaire technique responsable | SIMEON CLAUDE | 13/17 | 9451 |
| Commissaires techniques adjoints | SALENNE JACQUES | 13/06 | 18219 |
| | FRELAND ALAIN | 13/08 | 48045 |
| Relations concurrents | MICHELE PIERRE | 13/08 | 8342 |
| | PATIN JEAN PIERRE | 13/13 | 4183 |
| Chronométrateur | LE ROY BRUNO | 13/09 | 9337 |
| | ROCHE JEAN PAUL | 13/06 | 117228 |
| | VIGNE PIERRE | 13/06 | 21195 |
| Classements /Responsable | MAWDSLEY ANNOUCK | 13 /03 | 1652 |
| | MEUBRY STEPHAN | 13/03 | 180551 |
| Médecin /Responsable | LEMRINI FAISSAIL | | |
| Responsable mise en place | LOIC ALEXANDRE | 13/09 | 144497 |
| Responsable commissaires | CAPPE JEAN CLAUDE | 13/09 | 162954 |
| Croix rouge | MME GREBOVAL | | |

Acte de 1,2p : HORAIRES**Course des engagements**

Publication de la liste des engagés

Vérifications administratives

ESPACE DE LA MER

Vérifications techniques

ESPACE DE LA MER

Affichage de la liste des Concurrents admis

A prendre part à la course

Essais non chronométrés

Essais chronométrés

Affichage de la liste des concurrents admis

A prendre part à la course

Samedi 1 OCTOBRE 2011 à 24 H 00

Dimanche 2 OCTOBRE 2011 ESPACE DE LA MER

Samedi 1 OCTOBRE 2011 de 16 H 00 à 18 H 30

Dimanche 2 OCTOBRE 2011 de 7 H 30 à 9 H 00

Samedi 1 OCTOBRE 2011 de 16 H 15 à 18 H 45

Dimanche 2 OCTOBRE 2011 de 7 H 45 à 9 H 15

Dimanche 2 OCTOBRE 2011 à 9 H 45

Dimanche 2 OCTOBRE 2011 de 8 H 30 à 10 H 00

Dimanche 2 OCTOBRE 2011 de 10 H 15 à 12 H 15

Dimanche 2 OCTOBRE 2011 à 12 H 45

ESPACE DE LA MER PC COURSE

COURSE :

1 ERE MONTEE à partir de 13 H 15

2 EME MONTEE à partir de 14 H 45

3 EME MONTEE à partir de 16 H 15

Les horaires des essais de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichages des résultats prévus 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

LIEU : ESPACE DE LA MER de POURVILLE PC COURSE

Remise des prix le 2 OCTOBRE 2011 à 19 H 00 LIEU ESPACE DE LA MER de POURVILLE

Réunion du Collège des commissaires sportifs.

REUNION Dimanche 2 OCTOBRE 2011 à 9 H 45 ESPACE DE LA MER de POURVILLE

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

1,3P : VERIFICATIONS**Vérifications Administratives :**

Samedi 1 OCTOBRE 2011 de 16 H 00 à 18 H 30

Dimanche 2 OCTOBRE 2011 de 7 H 30 à 9 H 15

Vérifications techniques :

Samedi 1 OCTOBRE 2011 de 16 H 15 à 18 H 45

Dimanche 2 OCTOBRE 2011 de 7 H 45 à 9 H 30

ESPACE DE LA MER

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées à la concession OPEL - Chevrolet zone verte

76340 ROUXMESNIL BOUTEILLES

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 45 EUROS TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter leur fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit Dimanche 9 H 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée

Après avoir été vérifiée par le Collège des Commissaires Sportifs réunion prévue à 9 H 15 le 2 OCTOBRE 2011-

ARTICLE 2. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms

ARTICLE 3. CONCOURS ET ENGAGEMENTS

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

**ASA VAL DE BRESLE BP 113 76340 BLANGY SUR BRESLE
TEL / FAX 02.35.93.63.31 E MAIL asa.vdeb@wanadoo.fr.**

jusqu'au **MARDI 27 SEPTEMBRE 2011** à 24 H 00 (le cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 110 EUROS

**Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation
Pour pouvoir prétendre au remboursement, tout forfait devra être déclaré au plus tard le **VENDREDI 1 OCTOBRE 2011****

Si quatre jours avant le début de meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les inscriptions seront automatiquement prévues de cette décision

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 (cent cinquante).
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

4.2P. CARBURANT- PNEUMATIQUES- EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms

4.3P : NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms

4.4P : MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France AUTO spéciale règlement

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms .

Publicité obligatoire : elle sera communiquée aux vérifications administratives

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P PARCOURS

La course de côte Régionale de **POURVILLE / MER** a le parcours suivant:

La course se déroulera en 3 montées

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard

Départ : sur le C.D. 75

Arrivée : Sur le C.D. 75 face au « ex - Musée militaire »

Pente moyenne : 7%

Longueur du parcours : 1 KM 200 (1000 m)

Modalités de retour de départ : En convoi par la route de descente.
Lieu de départ : Sur C.D.T.S
Lieu d'arrivée : Sur C.D.T.S

6.2P : ROUTE DE COURSE
Accès au site par le parking et l'allée de départ C.D.T.S

6.3P : LIEU DE DÉPART
Lieu de départ : C.D.T.S
Les concurrents doivent se présenter au lieu de départ dans un délai de 30 minutes avant le début de l'épreuve.
Avant l'heure de départ, le concurrent doit se présenter au lieu de départ pour être exclu de l'épreuve.

6.4P : SIGNALISATION
Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms

6.5P : PARC CONCURRENT
Les concurrents se placeront dans tous les lieux non interdits par panneaux de stationnement interdit. Il en va de même pour les plateaux qui ne devront en aucun cas gêner la circulation.

6.6P : PARC FERME FINAL
Le parc fermé final est obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour les concurrents classés : sur le FRONT DE MER.

6.7P : TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS
Les panneaux d'affichages seront placés :
• Pendant les vérifications : devant le PC COURSE
• Pendant les essais et la course sur le PC COURSE et au site de regroupement si tel est en haut de la côte
• Pendant le délai de réclamation : devant le PC COURSE
* **TABLEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL ESPACE DE LA MER À POURVILLE**
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables.
Les pilotes assumeront de leurs propres risques et sous leur seule responsabilité l'ignorance de leur part, les dispositions ou de changements qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P : PERMANENCE
Pendant la manifestation, une (ou des) permanences se tiendront (sur) le DIMANCHE 2 OCTOBRE 2011 à ESPACE DE LA MER À POURVILLE.
Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présent dans un délai pourra être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P : ESSAIS
Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms
7.2P : BRIEFING
La conférence aux pilotes (briefing) écrit sera remis aux pilotes aux vérifications administratives obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour les concurrents classés : sur le FRONT DE MER.

7.3P : COURSE
Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms
PROCEDURE DE DEPART : FEUX TRICOLORES DEPART ESPACES DE 30 SECONDES

7.4P : ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES
Tout moyen de chauffe est INTERDIT dans les épreuves Régionales.

ARTICLE 8 : PENALITES
Conforme au règlement standard des Courses de côtes et Slaloms

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS
CONFORME AU REGLEMENT DE CHAQUE DISCIPLINE
le DIMANCHE 2 OCTOBRE 2011 à ESPACE DE LA MER À POURVILLE

ARTICLE 10P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir règlement standard des Courses de côtes et Slaloms